



Parti socialiste des  
Montagnes neuchâtelaises  
psmne.ch

## **21.164 - Projet de loi modifiant la loi sur l'énergie**

### **Intervention de Joëlle Eymann au nom du groupe socialiste**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le rapport 21.164 répond à un projet de loi, déposé au printemps 2021 par la députée Christine Amman Tschopp, portant modification de la loi sur les constructions à propos de la disponibilité de stations de recharge électrique affectées aux places de stationnement.

Fortement sollicitée par le Plan climat cantonal 2022-2027, un énorme dossier, la commission Climat et énergie a décidé de traiter cette proposition dans un deuxième temps.

En préambule, un grand merci à Madame Anne Fava, assistante parlementaire, et aux différents intervenants pour le travail effectué en commission ; merci au président pour la qualité de sa gestion des débats.

Ce rapport arrive à point nommé avec les diverses questions sur le climat, d'une urgente actualité.

En effet, le Plan climat a fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2040. Il semble important d'aller dans le sens d'un développement des énergies de transition, moins impactant pour l'environnement. Or pour permettre à la mobilité électrique de se développer, l'existence de bornes de recharge est centrale. Pour atteindre les objectifs cantonaux en matière de transition énergétique et de climat, la commission Climat et énergie soutient donc l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, particulièrement le pré-équipement des parkings.

L'objectif du pré-équipement est de permettre d'accueillir ultérieurement un point de recharge sur le parking. Le règlement d'exécution de la loi donne des indications techniques précises : dimensionnement et installation de fourreaux, de chemins de câble ou de conduits à partir du tableau général basse tension, etc.

Le Conseil d'État jugeait suffisantes les décisions déjà prises : taxe CO2 sur les véhicules à moteur, incitation de 800 francs par installation de borne de recharge

partagée, obligation pour l'État et les entités parapubliques d'équiper un tiers de leurs places de stationnement d'ici à 2026, obligation de pré-équiper 80 % des places de stationnement dans les nouvelles constructions.

Force est de constater que la Commission a dû beaucoup débattre afin d'être entendue sur le fait de promouvoir l'électromobilité et de réduire les inégalités actuelles entre propriétaires et locataires en termes d'accès ainsi que sur le point crucial : qu'est-ce qui doit être pré-équipé ? selon quel niveau ? L'article 43 LCEn actuel vise le niveau B, mais le niveau C1 peut sembler souhaitable dans tous les bâtiments.

Finalement, la commission propose de modifier le projet de loi sur l'énergie (plutôt que la loi sur les constructions) en s'inspirant de la loi bernoise sur la construction et de sa notion de « part adéquate des places de stationnement ».

Le Conseil d'État, enfin d'accord, a soumis à la commission une proposition de modification de l'article 43, alinéa 4, LCEn.

La nouvelle formulation permet d'équiper certaines places de stationnement, d'en pré-équiper d'autres, mais également d'en laisser sans aucun équipement. Il reviendra au Conseil d'État de régler l'application de cet article en tenant compte de la forte volonté politique exprimée par la Commission.

À propos de ce changement de loi, notre groupe a toutefois deux questions à poser :

- Une consultation avec la SIA ou les divers acteurs de l'immobilier a-t-elle été prévue ?
- Une étape de conciliation a-t-elle été agendée ?

Le groupe socialiste est sensible au fait que le pré-équipement peut représenter un coût supplémentaire pour les locataires mais il soutient le projet, dans l'idée d'aller de l'avant avec le Plan climat cantonal. Donc : OUI à la transition énergétique pour l'ensemble de la population ! et NON, pas limitée à une certaine catégorie de la société.

Vous l'avez compris, ce rapport n'appelle pas de grands commentaires ou débats. Dans sa grande majorité, notre groupe acceptera le projet de loi.

Merci de votre attention.

Pour le groupe socialiste,  
**Joëlle Eymann**